

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 avril 2011

Résolution 1978 (2011)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6522e séance, le 27 avril 2011

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions et toutes les déclarations de son président sur la situation au Soudan,

Considérant les résultats du référendum du Sud-Soudan, annoncés le 7 février 2011 par la Commission du référendum du Sud-Soudan, ainsi que le fait que le Gouvernement du Sud-Soudan souhaite voir l'ONU maintenir sa présence au Sud-Soudan,

Constatant que la situation dans la région continue de menacer la paix et la sécurité internationales,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 9 juillet 2011 le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) tel qu'il résulte de sa résolution 1590 (2005);

2. *Entend* établir une mission qui viendra succéder à la MINUS;

3. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses consultations sur la question avec les parties à l'Accord de paix global et de lui présenter un rapport sur ce sujet d'ici au 16 mai;

4. *Autorise* la MINUS à utiliser son matériel pour préparer la mise en place de la mission susmentionnée qui viendra lui succéder;

5. *Décide* de rester activement saisi de la question.

11-31313 (F)



